

Covid-19: Concept de protection pour la présence des partenaires dans les filiales de Poste CH Réseau SA

Éditeur: Cellule de crise PN
 Date d'émission: 01.07.2021
 Valable à partir de: **05.07.2021**

Le présent document décrit les mesures spécifiques de protection contre le Covid-19 dans les filiales de Poste CH Réseau SA. **Les mesures de protection** décrites **ont un caractère obligatoire pour les «collaborateurs/trices des partenaires»**. Le/la Responsable de Team assure le respect des directives suivantes par les partenaires dans les filiales de Poste CH Réseau SA. En cas de non-respect des mesures de protection, Poste CH Réseau SA se réserve le droit de prendre des mesures supplémentaires.

- Les collaborateurs/trices portent uniquement des masques d'hygiène. Les viseurs, masques communautaires ou masques de leur propre fabrication ne sont pas autorisés. L'employeur garantit l'application correcte des instructions. Une distance de 1,5m par rapport aux clients doit être maintenue.
- L'employeur met des désinfectants à la disposition des collaborateurs/trices.
- Filiales **avec système de comptage** des clients
 Les comptoirs peuvent être exploités. Il n'est pas nécessaire d'apposer une case de distanciation.
 - Un support en plexiglas entre les collaborateurs/trices et les clients protège pendant l'entretien de conseil.
- Filiales **sans système de comptage** des clients
 Les comptoirs peuvent être exploités aux conditions suivantes:
 - L'écart de 1,5m aux positions d'attente doit être respecté. Il n'est pas nécessaire d'apposer une case de distanciation.
 - Un support en plexiglas protège à la fois les collaborateurs/trices et les clients pendant l'entretien de conseil.
 - Les clients en attente doivent disposer d'un guidage client clairement compréhensible qui doit séparer de la file d'attente aux guichets. L'écart de 1,5m aux positions d'attente doit être respecté.
- Les collaborateurs/trices sont responsables du nettoyage régulier de leur surface de travail.
- Les ventilateurs portables ne peuvent pas être utilisés.
- Poste CH Réseau SA informe les collaborateurs/trices du comportement à adopter en cas d'événements (incendie, évacuation, objets abandonnés, urgences médicales, clients récalcitrants, attaque à main armée).

En cas de questions sur la mise en œuvre des mesures de protection, la spécialiste de la sécurité RéseauPostal se tient à disposition.

Cornelia Moser
 Spécialiste Sécurité au travail et protection de la santé ST/PS
 Spécialiste MSST selon l'ordonnance sur les qualifications

Poste CH Réseau SA
 Sécurité
 Wankdorfallee 4
 3030 Berne
 Numéro téléphone 058 341 36 20
 Mail cornelia.moser@post.ch